



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 14 Octobre 2024

Modification d'un bail agricole

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15
 Date de la convocation : Jeudi 10 Octobre 2024
 Date de l'affichage : Jeudi 10 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusé : Valérie CHAZELLE a donné pouvoir à André PEYRET
 Fadila KAHOUL a donné pouvoir à Pierre GIRAUD
 Valérie ROLLAND-TOUGOUCI a donné pouvoir à Henri PRAMALION

Josiane DREVET a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour les parcelles figurant dans le bail des terres agricoles de M. Jean-François BERTHOLLET :

LIEU DIT	NUMEROS DE PARCELLES	SUPERFICIE
Pré de l'Aire	A 360	43 A 20 CA
	A 1282	34 A 88 CA
	A 1348	28 A 38 CA
	A 1349	7 A 75 CA
	TOTAL 1	1 HA 14 A 21 CA
Gouret	A 20	10 A 00 CA
	A 21	9 A 80 CA
	A 22	12 A 20 CA
	A1682	Surface non calculée
	A1678	Surface non calculée
	A1679	Surface non calculée
	TOTAL 2	
Plat des Pierres La Borie	B227	90 A 90 CA
	E 345	1 HA 05 A 84 CA
Les Côtes	A79	10 A 00 CA
	A 80	13 A 00 CA
	A81	17 A 90 CA
	A82	13 A 40 CA
	TOTAL 3	2 HA 88 A 24 CA

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 15/10/2024 et de la publication le 15/10/2024



Monsieur le maire précise que le bail est consenti moyennant un loyer annuel de quatre cent soixante et un euro (461.00 €) sur la base de l'indice national de fermage – année 2024.

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement du bail ci-dessus indiqué.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail et toutes pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 14/10/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Josiane DREVET